ALGERIA

55 EME SESSION DE LA COMMISSION DE LA CONDITION DE LA FEMME

Déclaration de S.E.M. Mourad BENMEHIDI, Ambassadeur, Représentant Permanent,

Sur le point intitulé « Accès et participation des femmes et des filles à l'éducation, à la science et à la technologie, y compris pour la promotion de l'égalité d'accès au plein emploi et à un travail décent »

NEW YORK, LE 28 FEVRIER 2011

Monsieur le Président,

Permettez-moi tout d'abord de vous adresser les félicitations de la délégation algérienne pour votre élection à la présidence de la 55 ème session de la Commission de la Condition de la femme et pour la manière avec laquelle vous dirigez nos travaux. Nos félicitations vont également aux membres de votre bureau.

Ma délégation souscrit aux déclarations faites respectivement par les honorables représentants de l'Argentine au nom du Groupe des 77 et la Chine et du Mozambique au nom du Groupe africain.

Monsieur le Président,

Le thème prioritaire de cette session, à savoir « accès et participation des femmes et des filles à l'éducation , à la formation, à la science et à la technologie , y compris pour la promotion de l'égalité d'accès au plein emploi et à un travail décent », revêt une importance toute particulière du fait qu'il nous permettra d'apprécier les efforts consentis par nos pays en direction de la femme, les dynamiques amorcées et les difficultés persistantes pour réaliser les engagements contenus dans la Déclaration et le Plan d'action de Beijing, ainsi que les décisions issues de la 23^{ème} session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies.

Monsieur le Président,

Depuis la ratification par mon pays de la Convention internationale sur l'élimination de toutes formes de discrimination à l'égard des femmes, en 1996, notre gouvernement s'est employé à réformer le dispositif juridique national de manière à placer la protection et la promotion des droits des femmes au cœur des objectifs et programmes stratégiques de la politique nationale.

En effet, toute une série de lois et de textes ont été adoptés pour éliminer toutes les dispositions discriminatoires à l'égard des femmes. C'est ainsi que la Constitution algérienne a été révisée, en 2008, afin de promouvoir les droits politiques des femmes, notamment, la facilitation de l'accès à la représentation dans les assemblées élues et une participation effective dans le processus de prise de décision à tous les niveaux. De même, Le code de la famille a connu, en 2005, des amendements substantiels visant plus d'égalité et d'équilibre dans les relations familiales et dans les responsabilités parentales. Les autres réformes ont concerné, plus particulièrement, le code de la nationalité, qui accorde désormais la nationalité algérienne aux enfants nés d'une mère algérienne, le code pénal et la Loi relative à l'organisation pénitentiaire.

Cette volonté politique s'est traduite au plan institutionnel par la mise en place de plusieurs organismes et mécanismes, en l'occurrence le Conseil national de la famille et de la femme (2006) et la Stratégie nationale pour la promotion et l'intégration de la femme (2008-2013) et son plan d'action (2010-2014), visant le renforcement des acquis fondamentaux des femmes algériennes en matière de droits civils, politiques, économiques et socioculturels.

Les résultats de la mise en œuvre de toute cette stratégie s'apprécient à travers les indicateurs suivants :

Dans le domaine de l'éducation, les principes fondamentaux de la politique éducative de notre pays consacrent la garantie du droit à l'éducation et le caractère obligatoire de l'enseignement fondamental jusqu'à l'âge de 16 ans. Les résultats de ces efforts se sont traduits par une amélioration du taux de scolarisation des filles âgées de 6ans, passant de 96, 80% en 2009 à 97,34% en 2010. L'indice de parité entre les garçons et les filles a également connu des progrès significatifs où on a enregistré, en 2009, les taux de 90 filles contre 100 garçons au niveau de l'enseignement primaire, ainsi que 96 filles contre 100 garçons pour ce qui est de l'enseignement moyen. Au niveau du secondaire, la scolarisation des filles est nettement plus élevée que celle des garçons où on a dénombré durant cette même année le nombre de 140 filles pour 100 garçons.

Au niveau de l'enseignement supérieur, la proportion des filles a, depuis quelques années, dépassé celle des garçons tant pour ce qui est des inscrits que des diplômés. En effet, durant l'année universitaire 2008/2009, les femmes étaient majoritaires dans les sciences médicales, avec un taux de 62%. La même tendance est observée durant la même période pour les sciences de la nature et de la terre, ainsi que les sciences humaines et sociales avec des taux respectifs de 70, 6% et de 63,8 %.

Au chapitre de l'emploi, les algériennes sont fortement impliquées dans le processus de régulation économique et participent de plus en plus à la prise de décisions et occupent des postes de responsabilité importants, que ce soit au sein du pouvoir exécutif ou législatif, au sein des instances judiciaires ou consultatives.

C'est ainsi que l'emploi des femmes a beaucoup progressé dans le secteur public, en particulier certaines professions où les femmes représentent 50% des enseignants, 53% des médecins et 32% des cadres supérieurs.

Dans la magistrature, les statistiques indiquent que la représentation de la femme a connu une croissance sensible, atteignant 37,5% du nombre total de magistrats. La proportion des femmes dans ce secteur stratégique étant de 17,98% au niveau de la Cour suprême, 50% au niveau du Conseil d'Etat et de 43,29% au niveau des tribunaux.

Toujours dans le domaine de l'emploi, plus de 8774 micro-entreprises ont été créees par des femmes, durant la période 2005- 2009, dans le cadre des dispositifs publics de soutien à la création d'emploi. De même, les femmes représentent 58% des bénéficiaires des emplois générés, au 31 décembre 2009, par 145.614 projets dans le cadre de l'Agence nationale de gestion du micro crédit.

Sur le terrain, une action résolue est également développée en direction de la femme rurale, à travers des programmes d'alphabétisation, de formation à des métiers pour la création de revenus à travers des micro crédits (58% des micro crédits alloués en 2009 l'ont été au profit des femmes au foyer.

Monsieur le Président,

Ce sont là, quelques indicateurs qui témoignent de la volonté et de l'attachement du gouvernement algérien à assurer l'épanouissement de la femme algérienne, en créant les conditions économiques, sociales, politiques et culturelles favorables à l'exercice de ses droits fondamentaux et civiques.

Avant de conclure, ma délégation salue le lancement officiel, en marge de cette session, de la nouvelle entité des Nations unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, qui stimulera, sans aucun doute, les aptitudes de l'organisation à appuyer les Etats membres à œuvrer avec eux pour accélérer les progrès vers la réalisation des objectifs énoncés dans la Déclaration et le Programme d'action de Beijing.

Je vous remercie.